

Madame la Directrice Générale,

Dans le cadre de son Congrès, Solidaraires CCRF & SCL a fait encore une fois le constat que nombre d'agent·es, voire de services de la DGCCRF, sont en souffrance à cause de leur travail et des conditions d'exercice de leurs missions.

Depuis de nombreuses années Solidaraires CCRF & SCL n'a cessé de vous alerter sur toutes les situations qui lui étaient signalées par des agents et agentes de la DGCCRF.

Les raisons de cette souffrance sont multiples :

- L'atomisation d'une administration CCRF, jadis verticale, avec la disparition des directions départementales et régionales et l'éparpillement des effectifs dans des structures interministérielles où ils sont devenus invisibles.
- Un Plan National d'Enquête qui n'est pas réduit pour prendre en compte les crises successives (Covid19, oxyde d'éthylène,...).
- Un bouleversement des rapports hiérarchiques déstabilisant pour les agent·es.
- Un encadrement de proximité soit inexistant, soit incapable de soutenir les agent·es dans leur travail ou encore les infantilisant.
- L'externalisation des mesures de gestion de proximité du personnel au sein des secrétariats généraux communs relevant du ministère de l'intérieur.
- Des plans de réorganisation territoriale, tracés en catimini pour l'exercice des missions, dans le seul but de masquer la pénurie des effectifs dans les départements.
- Le désintérêt de la Direction Générale pour la situation et les conditions de travail de ses personnels abandonnés dans les services déconcentrés.
- Des problèmes informatiques récurrents : absence d'interlocuteur·trice informatique au niveau des structures interministérielles pour les applications métiers, incompatibilité entre les différents réseaux ministériels,...

... sans que cette liste soit exhaustive.

Les conséquences sur le personnel sont nombreuses : démobilisation, souffrance au quotidien, état dépressif, prise de traitement, arrêts maladie, envie de quitter la DGCCRF...

Les réactions de la Direction Générale pour assister ses agent·es ont été soit timorées soit inexistantes ; celle-ci se retranchant systématiquement derrière une absence de responsabilité et de moyens d'actions, le personnel en services déconcentrés n'étant plus sous son autorité fonctionnelle.

Les exemples de situations de services ou de personnes en souffrance, malheureusement d'actualité, sont nombreux :

- Dans un département, une seule personne CCRF pour réaliser toutes les enquêtes du PNE relevant de la partie alimentaire : plans de prélèvements, CPMM dans presque tous les secteurs, engagements de contrôles... sans que jamais le volume ne soit revu à la baisse. A ceci, s'ajoutent la formation d'un nouveau collègue arrivant d'une autre administration et une pression constante de la hiérarchie locale pour réaliser l'ensemble de la programmation. Le médecin du travail a fait une alerte qui est totalement ignorée par la direction.
- Ailleurs, une ingérence excessive de la hiérarchie dans l'organisation des contrôles : où aller, quand, avec quel binôme, quelles actions de contrôle à mettre en œuvre, quelles suites appliquer ou ne pas appliquer... ceci conduisant à ce que plusieurs agent·es pensent à quitter la DGCCRF.

- Un service entier CCRF en souffrance dans un département, cette situation étant reconnue tant par la direction de la DDI, que des différents acteurs du CHSCT local, dans un rapport d'audit d'un cabinet extérieur...
Tous ces éléments ont été communiqués à la DGCCRF et à l'IGS sans qu'aucune réponse concrète n'ait été apportée ;
- Une direction met une pression démesurée sur l'encadrement intermédiaire qui se retrouve en souffrance. Des directives locales viennent percuter les enquêtes nationales demandées, un encadrement de proximité qui n'a pas été formé, l'impossibilité dans ces conditions de réaliser des enquêtes de fond... tout cela conduit à un fort sentiment de malaise, des arrêts de travail et/ou la prise de médicaments pour une partie des agent-es et de l'encadrement d'une DDI.

Il ne s'agit là, malheureusement, que de quelques exemples parmi tant d'autres, toutes ces situations sont réelles et nous avons les éléments pour les étayer.

Madame la Directrice Générale, c'est vous qui fixez les axes et le volume des contrôles à réaliser par l'entremise du PNE, c'est vous qui allouez les effectifs correspondants nécessaires à la réalisation de votre programmation. Vous ne pouvez ignorer ces situations, vous vous devez d'intervenir pour que cessent ces situations indignes de notre administration.

Il est plus que temps que vous preniez enfin vos responsabilités dans la protection de la santé de vos agent-es, comme le prévoit l'article L.4121-1 du code du travail :

« L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. »

Ces mesures comprennent :

- 1° Des actions de prévention des risques professionnels, y compris ceux mentionnés à l'article L.4161-1 ;*
- 2° Des actions d'information et de formation ;*
- 3° La mise en place d'une organisation et de moyens adaptés.*

L'employeur veille à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances et tendre à l'amélioration des situations existantes. »

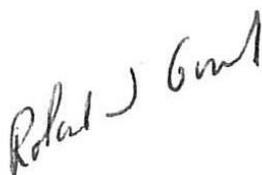
Vous ne pouvez vous défaire sans cesse de cette responsabilité sur une prétendue absence de moyens d'actions.

Nous vous demandons d'agir concrètement, efficacement et de toute urgence pour garantir la santé tant mentale que physique de vos agent-es.

C'est pourquoi, Solidaires CCRF & SCL exige la tenue, avant le prochain Comité Technique Personnels et Missions de la DGCCRF, d'une réunion dans laquelle vous nous présenterez les mesures que vous allez mettre en place.

Solidaires CCRF & SCL interviendra par tous moyens, y compris sur le plan pénal, pour faire valoir les droits de base des personnels.

Le Co-Secrétaire Général
de Solidaires CCRF & SCL



Roland Girerd